



Auribeau-sur-Siagne • Grasse
Mouans-Sartoux • Pégomas
La Roquette-sur-Siagne

AVIS DE MARCHE

TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

CA Pôle Azur Provence, 57, avenue Pierre Sémard B.P. 91015, à l'attention de M. le président, F-06131 Grasse Cedex.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Sémard B.P. 91015, Contact : direction Construction, Patrimoine et Déplacements, F-06131 Grasse Cedex. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

Services généraux des administrations publiques.

Autre : E.P.C.I.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

construction du Pôle Intermodal de Grasse.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux.

Exécution.

Lieu principal d'exécution : 109 avenue Pierre Sémard, 06130 Grasse.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

marché passé selon la procédure adaptée. La présente consultation fait suite à un appel d'offres ouvert déclaré partiellement infructueux. Le marché est soumis aux dispositions des articles 10, 27 et 33, du Code des Marchés Publics.

II.1) DESCRIPTION

La consultation concerne les lots 8.1, 8.2 et 11.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixé à 22 mois. Les délais d'exécution propres à Chacun des lots s'insèrent dans ce délai d'ensemble.

Date prévisionnelle de début des travaux : 02/03/2009.

Une négociation pourra se dérouler en plusieurs phases successives.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45213311.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Oui.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

le marché est décomposé en 13 lots.

Le projet de construction de ce bâtiment comprend

- un parking à 2 niveaux dont un totalement enterré et l'autre partiellement sur sa partie Ouest.

- une gare de bus.

- une zone de stationnement de véhicules de transports collectifs routiers.

- une zone de dépose minute.

- une zone de dépose taxi.

- une zone de stationnement réservée à la SNCF.

Le parking véhicule léger sera couvert d'une ombrière en structure métallique recouvert de lames de béton fibré. Les eaux pluviales seront récupérées dans des bassins de rétention enterrés. Les travaux à réaliser relèvent de la 2ème catégorie au sens du code du travail (article R. 238-8) et de la Loi no 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la coordination en matière de sécurité sur les chantiers.

II.2.2) Options :

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n°8.1

INTITULÉ : Menuiserie Métallerie

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Les travaux à réaliser concernent la fourniture et la pose de tous les ouvrages de menuiseries extérieures en aluminium, les cloisonnements des cages d'escalier et les habillages des cages d'ascenseurs.

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

44220000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°8.2

INTITULÉ : Serrurerie

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Les ouvrages de serrurerie de l'opération comprennent essentiellement les garde-corps intérieurs, extérieurs, les grilles de défense, les clôtures et portillons piétons, les ouvrages divers

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

44316500.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°11

INTITULÉ : Aménagements intérieurs

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Les travaux comprennent la fourniture, le transport, la manutention, la pose de tous les éléments de cloisons, de doublages et de faux plafonds.

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :
44115800.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Une retenue de garantie de 5% est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

avance : 5 % du montant du marché sous réserve de la présentation d'une garantie à première demande couvrant le montant de l'avance. Le titulaire peut renoncer au bénéfice de l'avance.

- acomptes versés mensuellement.

- mode de règlement : mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique

- délai global maximum de paiement : 35 jours

- intérêts moratoires : taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts

Moratoires conformément à la réglementation nationale

- les crédits nécessaires au financement de l'opération : seront inscrits au budget primitif de Section investissement-financement sur fonds propres 20 %, subventions 20 %, emprunt 60%.

Marchés traités à prix global et forfaitaires. Les prix sont fermes et révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

conjoint ou solidaire.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC 4) Si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du

groupement et habilitation donnée au mandataire ;

- document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- déclaration du candidat (imprimé Cerfa Dc5)

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa Dc5 n'est pas produit)

- renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code Du travail. (si Dc5 non produit)

- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

- engagement écrit du ou de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de

Leurs capacités pour l'Exécution du marché.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : -

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels (décennale, responsabilité civile).

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

III.2.4) **Marchés réservés :**

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Ouverte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 50.

2. prix des prestations. Pondération : 50.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

23 décembre 2009 - 12:00.

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres :**

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Le D.C.E est mis à disposition par voie électronique sur : www.marches-securises.fr

Maître d'ouvrage: Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Identifiant: Ca-Pôle-Azur-Provence_06_20091124_01

Les plans papiers peuvent être retirés chez un tireur de plans spécialisé à l'adresse suivante :

Askko France centre Commercial des Santons - route de Cannes - 06130 GRASSE.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 24 novembre 2009.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 33, bd Franck Pilatte BP. 4179, F-06359 Nice Cedex. E-

mail : greffe.ta-nice@juradam.fr. Tél. 04 92 04 13 13. URL :

<http://www.tanice.juradam.fr>. Fax 04 93 55 78 31.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges en matière de Marchés

Publics, bd Paul Peyta, F-13282 Marseille Cedex 20. Tél. 04 91 15 63 70. Fax 04 91 15 61 90.

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : un référé pré contractuel avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies à l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative;

- un recours pour excès de pouvoir, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée faisant grief.

- un recours de plein contentieux.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

24 novembre 2009.